

**Commune de Rombas  
Département de la Moselle  
Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026**

**Délibération n° 2026/03/04**

Date de la convocation :	La séance débute à 10h30 et se termine à 11h30	Acte exécutoire à compter du : 23 MARS 2026	Affichée en Mairie le : 23 MARS 2026
--------------------------	--	---	--------------------------------------

**Conseillers élus : 29    Conseillers en fonction : 29    Conseillers présents : 28**

**Étaient présent(e)s (28)**

M. FOURNIER Lionel, Maire  
M. RISSER Charles  
Mme WAGNER Veronica  
M. NOBILE Didier  
Mme MACAIGNE Christèle  
M. Vincent MARRELLA  
Mme MUHLMANN Aude  
M. DUMON Joël  
Mme KRAOUCHE Bakhta  
Mme OUTOMURO Clotilde

Mme KEUVREUX Anita  
Mme COLOMBEY Fabienne  
M. CHARO Michel  
M. RUPPERT José  
Mme STEINBACH Danielle  
M. BARBARAS Pascal  
Mme BALZER Lise  
Mme DA ROCHA Maria  
M. IAFRATE Michel  
M. PELTIER Xavier

M. PARRA Victor  
Mme SCHAEGIS Lydia  
M. BOUILLAGUET Clément  
M. DOLBEAU Jonathan  
Mme GATTO Josiane  
Mme NAPOLI Rose Marie  
M. VILLA Victor  
M. BEN-ARIF Samir

**Étaient absent(e)s avec procuration (1)**

Mme DEMIR Selma procuration à M. RISSER Charles

**Était absent(e)s excusé(e)s (0)**

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

#### 4. Fixation du nombre des adjoints

La suite du Conseil Municipal se poursuit sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, Maire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les conseillers municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Le nombre maximum ne peut être supérieur à 8.  
Il propose de créer et de pourvoir 8 postes d'Adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création de huit postes d'adjoints.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 22 mars 2026.

Le Maire,



Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU.